

## RÈGLEMENT DU JEU

# « Gagne le cadeau de tes rêves ! »

### Article 1 : Société organisatrice

LES BURGERS DE PAPA, société au capital de 1900,00 euros, dont le siège est situé 13, avenue Victor Hugo, 69160 Tassin la demi Lune, sous le SIREN 795 094 655, enregistrée auprès du Registre du commerce et des sociétés de LYON, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat selon les modalités du présent règlement.

### Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce jeu est ouvert à tous les clients de l'enseigne Les Burgers de Papa et à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine ou outre mer. La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la société et du partenaire, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 En participant à ce jeu, les participants acceptent de céder leur droit d'image pour toute communication commerciale que ce soit de la part de la société organisatrice, LES BURGERS DE PAPA, et que leur nom soit communiqué lors du tirage au sort.

2.5 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

### Article 3. Modalité de participation

Pour participer au jeu, le client devra renseigner les informations obligatoires permettant de s'inscrire au tirage au sort pour tenter de remporter le "cadeau de leur rêve". L'inscription est prise en compte dès lors que la personne a rempli tous les champs obligatoires dudit formulaire. La date limite d'inscription est fixée au 25 décembre à 23h59.

L'organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions, quelle qu'en soit la raison.

Le tirage au sort permettant de désigner le grand vainqueur du jeu concours sera effectué le 26/12/2022 de façon totalement aléatoire.

### Article 4. Dotation

Le gagnant du tirage au sort remportera le "cadeau de ses rêves" indiqué dans le formulaire, dans la limite du réalisable et de 5000€. Le cadeau exclut toute dotation financière : chèque, espèce ou virement.

Le gagnant sera informé par e-mail ou par téléphone et recevra sa dotation en main propre dans les 15 jours suivant le tirage au sort. Cette dotation n'est pas cessible et ne peut faire l'objet d'un don ou prêt, elle est nominative et réservée au seul gagnant du tirage au sort.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le client ne pourra s'inscrire qu'une seule fois au tirage au sort final.

### Article 5. Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse e-mail, restaurant fréquenté par le client et numéro de téléphone). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants, à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'organisateur. En participant au jeu, le joueur sollicitera son inscription à un courrier électronique d'information de l'organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier postal à l'adresse de la société organisatrice ou un courrier électronique à [communication@lesburgersdepapa.fr](mailto:communication@lesburgersdepapa.fr).

### Article 6 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de la société organisatrice. Et au plus tard trente (30) jours après la date limite de participation au jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent, auquel compétence exclusive est attribuée.

